

BURKINA FASO
Unité - Progrès – Justice



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT**

**SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL NATIONAL POUR
LE DEVELOPPEMENT DURABLE**



Rapport d'activités de 2018 au 30 juin 2024

Rapport provisoire

Novembre 2024

Table des matières

I.	Introduction.....	1
II.	Présentation du Secrétariat permanent du Conseil national pour le développement durable.....	1
III.	Contexte de mise en œuvre des activités du SP/CNDD.....	2
III.1.	Contexte politique.....	2
III.2.	Contexte socio-économique et sanitaire.....	3
III.3.	Contexte sécuritaire.....	4
III.4.	Contexte environnemental.....	4
IV.	Lien entre les actions du programme 088, le PA-SD, la PS-EEA, le PNIASP et la PS-ASP.....	5
V.	Performances du programme 088.....	6
V.1.	Objectifs et indicateurs du programme 088.....	6
V.2.	Performance globale du programme 088.....	7
V.3.	Situation des indicateurs du programme 088.....	8
VI.	Acquis majeurs du SP/CNDD.....	1
VI.1.	Acquis majeurs en matière de politique de développement durable.....	1
VI.1.1.	Outils développés pour la mise en œuvre du Développement Durable.....	1
VI.1.2.	Renforcement des capacités des acteurs.....	4
VI.2.	En matière d’observation de l’environnement et du développement durable.....	6
VI.3.	En matière de lutte contre les changements climatiques et de lutte contre la désertification et la sécheresse.....	7
VI.3.1.	Brève présentation de la CCNUCC et de la CNULCD.....	7
VI.3.2.	Acquis majeurs dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC et de la CNULCD.....	8
VI.4.	En matière de conservation de la diversité biologique et des zones humides.....	12
VI.4.1.	Brève présentation de la convention sur la diversité biologique et de la Convention de Ramsar sur les zones humides d’importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d’eau.....	12
VI.4.2.	Acquis majeurs dans le cadre de la conservation de la diversité biologique et des zones humides.....	13
VI.5.	Appui aux collectivités territoriales.....	15
VII.	Contribution des actions du SP/CNDD au développement durable du Burkina Faso.....	16
VII.1.	Contribution au plan environnemental et socioéconomique.....	16
VII.2.	Financements extérieurs mobilisés par le SP/CNDD.....	17
VII.3.	Projets et programmes exécutés par le SP/CNDD depuis 2018 ainsi que les initiatives.....	19
VIII.	Documents spécifiques et textes juridiques élaborés par le SP/CNDD.....	21
VIII.1.	Documents spécifiques.....	22
VIII.2.	Textes juridiques élaborés par le SP/CNDD.....	25
IX.	Dotations budgétaires du SP/CNDD.....	27
X.	Evolution des effectifs du personnel du SP/CNDD.....	27
XI.	Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités.....	27
XII.	Perspectives pour les trois prochaines années.....	28
XIII.	Coût de mise en œuvre du plan de travail triennal 2025-2027.....	30
XIV.	Risques et hypothèses.....	31
XV.	Dispositif de suivi évaluation du SP/CNDD.....	31
XV.1.	Instrument de suivi évaluation et capitalisation.....	31
XV.2.	Acteurs de mise en œuvre et de collecte des données.....	32
XVI.	Conclusion.....	32

Sigles abrégés

AFAT	: Agriculture Foresterie et autres Affectations des Terres
AGREF	: Appui à la Gestion durable des Ressources Forestières
AME	: Accords multilatéraux en matière d'environnement
ANAM	Agence nationale de la météorologie
APA	: Accès et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques
BTR/QCN	: Biennial Transparence Repport/Quatrième Communication Nationale
BUR1	: Premier rapport biennal actualise du Burkina Faso
CAB	: Cabinet
CCNUCC	: Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques
CCUC	: Cadre de Concertation Unique des Conventions en matière d'environnement
CDB	: Convention sur la diversité biologique
CDN	: Contributions déterminées au niveau national
CNACC	: Comité National sur les Changements Climatiques
CNDD	: Conseil national pour le développement durable
CNT	: Conseil national de transition
CONADD	: Conférence nationale du développement durable
COP	: Conférence des parties
COVID-19	: CoronaVirus Disaeses-2019
CSD-EEA	: Cadre sectoriel de développement « Environnement, eau et assainissement »
CT	: Collectivités territoriales
DCCI	: Département de la coordination des conventions internationales
DG-AEN	Direction générale de l'agence de l'eau du Nakambé
DGRE	Direction générale des ressources en eau
DPDD	: Département des politiques de développement durable
DRYLAND	: Gestion durable des paysages des zones arides du Burkina Faso
E/DD/CC	: Environnement/Développement Durable/Changement Climatique
ENABEL	: Agence nationale de développement
ESSAT	: Auto-évaluation des statistiques de l'environnement des Nations Unies
FCFA	: Francs des Communautés Financières en Afrique
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FVC	: Fonds Verts Climat
GADD-F	: Grille d'Analyse du Développement Durable de la Francophonie
GDT	: Gestion durable des terres
GEDD	: Gouvernance environnementale et développement durable
GES	: Gaz à effet de serre
Gg	: Gigagrammes
GGGI	: Institut Mondial pour la Croissance Verte
GIZ	: Deutsche Gesellschaft fur Zusammenarbeit
IDH	: Indice de Développement Humain
JM-MLCD	: Journées Mondiales de l'environnement de Lutte Contre la Désertification
LCD	: Lutte contre la désertification
LIFE-AR	: Initiative pour l'adaptation efficace et la résilience à long terme
LT-LEDS	: Vision 2050 de développement à faible émission de carbone et résilient au climat
MDD	: Mécanisme de Développement Durable

MDP	: Mécanisme pour un Développement Propre
MEEA	: Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
MEEVCC	: Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique
MRV	: Mesure, Rapportage et Vérification pour la transparence climatique
MW	: Méga Watt
NDT	: Neutralité en matière de dégradation des terres
ODD	: Objectifs de développement durable
ONDD	: Observatoire national du développement durable
ONEDD	: Observatoire nationale de l'environnement et de développement durable
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
PAMED	: Programme « Amélioration des moyens d'existence durables en milieu rural » dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest, au Burkina Faso
PA-SD	: Plan d'actions de stabilisation et de développement
PCD	: Plans Communaux de Développement
PDC-NDT	: Cibles sur la Neutralité en matière de Dégradation des Terres
PDI	: Personnes déplacées internes
PFNL	: Produits forestiers non ligneux
PIB	: Produit intérieur brut
PIF	: Programme d'Investissement Forestier
PIUP	: Procédés Industriels et Utilisation des Produits
PM	: Premier ministre
PMA	: Pays les moins avancés
PNA	: Plan National d'Adaptation aux changement climatique
PNGIS	: Plan National de Gestion Intégrée de la Sécheresse
PNIASP	: Plan national des investissements agro-sylvo-pastoral
PNUD	: Programme des nations unies pour le développement
PNUE	: Programme des nations unies pour l'environnement
PONASI	: Gestion durable des paysages des aires protégées du complexe Pô-Nazinon-Sissili
PPACI	: Projet de promotion d'une assurance climatique indicelle au Burkina Faso
PRD	: Plans Régionaux de Développement
PRES	: Présidence
PS-ASP	: Politique Sectorielle Agro-Sylvo-Pastorale
PS-EEA	: Politique Sectorielle Environnement Eau et Assainissement
PTBA	: Plan de travail et de budget annuel
PTF	: Partenaires techniques et financiers
QCN	: Quatrième communication nationale sur les changements climatiques
RAP	: Rapport annuel de performance
RECLIM	: Résilience climatique dans le bassin du Nakambé
REEB V	: Cinquième rapport sur l'état de l'environnement du Burkina Faso
RNDD	: Rapport national de développement durable
ROCA	: Ozone et du Climat en Afrique de l'Ouest et Centrale
SE/FVC	: Secrétariat exécutif du Fonds Verts pour le Climat
SEEA-CF	: Système de comptabilité économique et environnementale de l'ONU - Cadre central
SNE	: Stratégie nationale en matière d'environnement
SNV	: Organisation Néerlandaise de Développement

SP/CNDD	: Secrétariat permanent du conseil national pour le développement durable
SP-CONASUR	: Secrétariat permanent du conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
SPONG	: Secrétariat Permanent des ONG
SPSEC	: Service de planification, suivi évaluation et capitalisation
TCN	: Troisième Communication Nationale
TCO2 eq	: Tonne de carbone équivalent
TOPSECAC	: Trousse à Outils de Planification et de Suivi Evaluation des Capacités d'Adaptation aux Changements Climatiques
USD	: Dollars américain

Liste des tableaux

Tableau 1 : liens entre la stratégie du programme 088, le PA-SD, la PS--EEA, la PS-ASP et le PNIASP	6
Tableau 2 : objectifs et indicateurs du programme	6
Tableau 3 : situation des indicateurs du programme 088.....	1
Tableau 4 : thèmes des journées mondiales	12
Tableau 5 : Projets et programmes exécutés par le SP/CNDD	19
Tableau 6 : initiatives mises en œuvre par le SP/CNDD	21
Tableau 7 : Documents élaborés par le SP/CNDD	22
Tableau 8 : textes juridiques élaborés	25
Tableau 9 : difficultés majeures rencontrées et mesures correctives	28
Tableau 10 : récapitulatif du coût de mise en œuvre des actions.....	30

Liste des figures

Figure 1 : performance globale du programme 088 de 2018 au 30 juin 2024	7
Figure 2 : bilan carbone avec le Logiciel EXACT.....	6
Figure 3 : cartes thématiques	7
Figure 4 : montants extérieurs mobilisées	18
Figure 5 : dotations budgétaires du SP/CNDD	27
Figure 6 : évolution du personnel du SP/CNDD	27

Liste des planches photographiques

Planche photographique 1 : diffusion du guide d'intégration de l'environnement, du développement durable et de la durabilité dans les PRD et les PCD dans les régions	2
Planche photographique 2 : ateliers d'élaboration et de diffusion du rapport sur la GEDD	3
Planche photographique 3 : quelques images des sessions de renforcement des capacités.....	5
Planche photographique 4 : sessions de formation et lancement de la plateforme MRV	7
Planche photographique 5 : quelques images illustratives des actions de restauration des terres	11
Planche photographique 6 : renforcement de capacités et expositions de PFNL	11
Planche photographique 7 : panel sur les défis de l'agroécologie au Burkina Faso à la COP15 CNULCD à Abidjan.....	12
Planche photographique 8 : sessions de révision de la stratégie sur la CDB	14
Planche photographique 9 : images de la visite de la ferme de Wedbila	14
Planche photographique 10 : journées commémoratives sur les zones humides....	15
Planche photographique 11 : sessions de renforcement des capacités pour la prise des thématiques environnementales et développement durable dans les PCD.	16

Résumé

Les activités mises en œuvre par le SP/CNDD au cours de la période 2018 au 30 juin 2024 sont satisfaisantes eu égard du contexte national et international et des difficultés rencontrées. En effet, au cours de cette période, en termes d'acquis majeurs, le SP/CNDD a élaboré plusieurs outils et renforcé les capacités des acteurs en matière d'environnement et de développement durable. En outre, divers documents spécifiques ont été élaborés entrant dans le cadre du respect des engagements à l'international. Aussi, le SP/CNDD a accompagné les acteurs des collectivités territoriales pour la prise en compte des thématiques environnementales et développement durable dans les plans locaux de développement.

Par ailleurs, les actions du SP/CNDD a favorisé la mobilisation de plus de trente-deux milliards de francs CFA auprès du Fonds pour l'Environnement Mondiale (FEM), de plus de deux milliards auprès du NDC Partnership, de plus de deux cent cinquante millions auprès du Fonds Vert pour le Climat (FVC) et de plus de huit cent millions auprès d'autres fonds.

En termes de contribution au développement socio économie du Burkina Faso, les financements mobilisés ont contribué entre autres à la réduction des gaz à effet de serre, à l'aménagement d'espace de conservation, à la création de fermes agroécologiques, à la récupération des terres dégradées pour la production agricole, au renforcement des capacités et à l'inscription des producteurs agricoles à l'assurance climatique indicelle.

Pour les trois prochaines années, avec un coût total de plus d'un milliard dont plus de cinq cent millions pour 2025, les activités du SP/CNDD s'inscriront dans les actions du nouveau programme budgétaire.

La mise en œuvre des activités prochaines seront efficaces si les mesures de mitigation sont mises en œuvre pour contrer les risques et les hypothèses.

I. Introduction

Le Burkina Faso est un pays sahélien avec une superficie totale considérée de 272 969 km²¹. Sa population en 2019 était de 20 505 155 habitants, avec une croissance démographique forte de 2,94% par an². Les ressources naturelles constituent la principale source de richesse nationale. En effet, les activités d'exploitation de ces ressources produisent 2/3 des richesses et mobilisent 64,8% de la population totale et 86,8% de la population rurale³. La forte croissance démographique du pays est source (i) d'une pression grandissante sur les ressources naturelles (eau, terre, forêt, faune, etc.), (ii) d'une demande sociale sans cesse croissante dans les domaines de la formation et de l'emploi et (iii) d'une migration des populations avec pour conséquence la recrudescence des conflits dans les zones d'accueil.

Dans un monde en pleine mutation, la nécessité d'un développement sobre en carbone s'impose avec acuité. Ainsi, le processus qui a placé la protection de l'environnement au cœur de l'agenda de la communauté internationale, a connu un tournant décisif avec la consécration à la fin des années 80 du concept de développement durable.

Face à cette situation, le Burkina Faso s'est engagé pour le développement durable depuis les Conférences des Nations Unies sur le développement durable tenues à Rio de Janeiro en 1992 et en 2012 et à Johannesburg en 2002. Cet engagement s'est concrétisé par l'élaboration d'une Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) en 2013 et une loi d'orientation sur le Développement Durable en 2014 qui crée les organes de mise en œuvre du développement durable. C'est ainsi que le décret n°2017-459/PRES/PM/MEEVCC du 12 juin 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National pour le Développement Durable (CNDD) crée en son article 3 la Conférence Nationale du Développement Durable (CONADD). Le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD) est l'organe d'exécution et de mise en œuvre des missions du CNDD.

Le présent rapport qui constitue l'un des documents statutaires de la CONADD, fait la synthèse des acquis majeurs du Secrétariat permanent du conseil national pour le développement durable au cours de la période de 2018 au 30 juin 2024.

II. Présentation du Secrétariat permanent du Conseil national pour le développement durable

Conformément à l'arrêté n°2023-408/MEEA/CAB portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat permanent du conseil national pour le développement durable (SP/CNDD), le SP/CNDD est chargé de : i)

¹ Annuaire statistique 2019 de l'administration du territoire

² Recensement Général de la Population et de l'Habitation, 2019

³ Recensement Général de la Population et de l'Habitation, 2019

préparer les sessions de la conférence nationale du développement durable (CONADD) ; ii) suivre la mise en œuvre des décisions, directives et recommandations de la CONADD ; iii) coordonner la mise en œuvre et le suivi des Accords multilatéraux en matière d'environnement (AME) ; iii) élaborer le rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso (REEB) ; iv) coordonner la mise en œuvre de la PNDD ; v) veiller à la promotion et à la prise en compte du développement durable dans les lois et règlements, les plans, les politiques, les stratégies, les programmes et les projets de développement, ainsi que dans les activités des acteurs non étatiques ; vi) élaborer les Rapports nationaux sur le développement durable (RNDD) ; vii) mettre à la disposition des acteurs, des outils d'informations et d'orientation pour la mise en cohérence des engagements internationaux du Burkina Faso avec les orientations nationales en matière de développement durable ; viii) mobiliser et mettre en œuvre des financements adéquats pour la promotion du développement durable ; ix) favoriser et coordonner la concertation entre les acteurs en matière de développement durable ; x) centraliser, capitaliser et diffuser l'information en matière de développement durable ; xi) réaliser des études prospectives sur les questions pertinentes relatives au développement durable ; xii) élaborer et soumettre des rapports périodiques sur la mise en œuvre des conventions suivies par le SP/CNDD et xii) assurer l'examen de toutes les questions d'intérêt national relatives au développement durable.

Placé sous l'autorité d'un Secrétaire Permanent, le SP/CNDD est composé d'une Coordination technique (CT) ; du Département des politiques de développement durable (DPDD) ; du Département de la coordination des conventions internationales (DCCI) et de l'Observatoire national du développement durable (ONDD).

III. Contexte de mise en œuvre des activités du SP/CNDD

Sur la période 2018 au 30 juin 2024, les activités du SP/CNDD ont été mises en œuvre dans un contexte global d'instabilité politique, institutionnelle, sécuritaire et environnementale qu'a connu le Burkina Faso.

III.1. Contexte politique

Cette dernière décennie, l'histoire politique du Burkina Faso a été marquée par une relative instabilité. En effet, le pays a connu une insurrection populaire les 30 et 31 octobre 2014 conduisant à la mise en place d'une transition politique de novembre 2014 à novembre 2015. Cette transition a fait suite de pouvoirs issus d'élections présidentielles et législatives de novembre 2015 et de novembre 2020. Depuis 2022, le Burkina Faso connaît une nouvelle phase de transition politique.

Ces remous socio-politiques ont entraîné entre autres une instabilité institutionnelle marquée par de fréquents changements de missions et de personnes à la commande des départements ministériels et une baisse de

l'aide publique au développement consécutive à la suspension des financements par certains partenaires techniques et financiers (PTF).

Toutefois, la vision et l'engagement du pays en faveur de l'environnement et du développement durable n'ont pas faiblis. En effet, le pays a continué de participer aux différentes Conférences des Parties (COP) (changement climatique, diversité biologique, lutte contre la désertification, etc.) ainsi qu'à d'autres rencontres internationales. En outre, des efforts ont été consentis pour l'intégration des thématiques en matière d'environnement et de développement durable dans les référentiels de planification stratégique et sectorielle, au niveau national et local. Aussi, le pays a réaffirmé ses ambitions de réductions de gaz à effets de serre et son développement à faible émissions de carbone à travers ses Contributions déterminées au niveau national (CDN) et sa stratégie nationale bas carbone. Par ailleurs, il a également respecté ses engagements internationaux en se dotant de référentiels nationaux notamment le plan national et des plans régionaux d'adaptation aux changements climatiques (PNA et PRA), la stratégie nationale biodiversité et la stratégie nationale en matière de sécurité climatique, tous assortis de plans d'actions opérationnelles.

Malgré tous ces efforts, on note une allocation insuffisante des ressources financières aux actions de gouvernance de l'environnement et de développement durable.

III.2. Contexte socio-économique et sanitaire

L'économie nationale a connu une nette amélioration entre 2016 et 2019 avant de fléchir en 2020, en raison de la conjoncture marquée, par la persistance des attaques terroristes, et la pandémie de la COVID-19. Après une reprise constatée en 2021, l'activité économique a connu un ralentissement de son rythme de croissance en 2022. En effet, après une hausse de 1,9% en 2020 et de 6,5% en 2021, la croissance économique s'est rabaisée à 3% en 2022⁴. Pour sa part, le secteur forestier et faunique contribue à environ 9,6% du produit intérieur brut (PIB) du Burkina Faso, par la production de bois de chauffe (5,3%), la vente de produits forestiers non ligneux (PFNL) bruts et transformés (3,85%), ainsi que par la chasse, le tourisme et les autres secteurs liés à la biodiversité (0,5%)⁵.

Le déclenchement du conflit entre la Russie et l'Ukraine se présente comme une autre menace majeure pour l'économie du pays en raison des accès inflationnistes qui renchérissent les prix des produits de consommation. Cette

⁴ Rapport sur la situation économique et financière au Burkina Faso en 2022 et perspectives 2023-2026

⁵ Note sectorielle sur les forêts du Burkina Faso, Octobre 2022

crise, couplée à la crise sécuritaire ont contribué à la hausse du taux d'inflation qui a atteint un record historique de 14,07%⁶ en 2022.

Sur le plan social, selon les données de l'enquête multisectoriel continue de 2014 et 2018, 36,2% de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2018, contre 40,1% en 2014. Cependant, le niveau de vie des populations est resté dans l'ensemble faible. L'Indice de Développement Humain (IDH) du Burkina Faso en 2021 était de 0,449, classant le pays au 184ème rang sur 191 pays⁷. L'économie est essentiellement rurale avec 63,3%⁸ de la population exerçant dans le secteur primaire, entraînant ainsi une forte pression sur les ressources naturelles (eau, terre, forêt, faune, etc.).

Au plan sanitaire, la situation a été caractérisée principalement par la survenue de la COVID-19 en 2020 qui a eu des effets sur la gestion durable des ressources naturelles. En effet, certaines mesures de riposte (fermeture des frontières et des marchés, mise en quarantaine des localités, etc.) ont entraîné une baisse des recettes d'exploitation forestière et faunique⁹.

III.3. Contexte sécuritaire

A l'instar d'autres pays du Sahel comme le Mali et le Niger, le Burkina Faso vit une situation sécuritaire difficile depuis 2015. L'insécurité est principalement due au terrorisme qui a engendré une crise humanitaire sans précédent dans l'histoire du pays. Cette crise a enregistré dès 2019, 71 254 Personnes Déplacées Internes (PDI). Ce chiffre est passé à 2 062 534 PDI en mars 2023 (SP-CONASUR, 2023).

Le secteur de l'environnement est fortement touché par cette crise du fait de l'inaccessibilité de certaines zones d'intervention, l'abandon des exploitations, la destruction des infrastructures de protection de l'environnement ; toute chose qui a nécessité le renforcement du dispositif de surveillance des ouvrages hydrauliques et des espaces de conservation.

Outre l'insécurité liée aux attaques terroristes, le pays a vécu au niveau national et local plusieurs types de catastrophes tels que les inondations et les sécheresses qui ont engendré des situations d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

III.4. Contexte environnemental

Le contexte environnemental a été marqué la hausse des températures, la sécheresse, les inondations, etc. La température annuelle moyenne connaît une tendance à la hausse. Les émissions nationales de Gaz à effet de serre (GES) ont également une tendance à la hausse. Selon les données du rapport

⁶ INSD

⁷ Rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) de 2021-2022,

⁸ RGPH 2019

⁹ Étude d'impacts socioéconomiques de la COVID-19 au Burkina Faso, Mars 2021

national d'inventaire des gaz à effet de serre de 2020, le total des émissions de GES au Burkina Faso exprimé en équivalent CO₂ (Eq-CO₂) est d'environ 45 400 Gigagrammes (Gg), en augmentation de 91% par rapport à l'année 1995. La variabilité climatique et l'évolution des émissions des gaz à effet de serre exposent le pays à des risques environnementaux, biologiques et à des catastrophes naturelles qui affectent principalement les cultures, l'élevage, la pêche et l'aquaculture. Il s'agit des inondations, des sécheresses, des vents violents et des vagues de chaleurs.

Le contexte environnemental est marqué également par une dégradation de l'environnement et des ressources naturelles. Les forêts constituent l'une des plus importantes catégories de terres au Burkina Faso. En effet, les forêts couvrent 8,6 millions d'hectares, soit 31,6 % de la superficie du pays et sont réparties entre les forêts domaniales classées (3,9 millions d'hectares) et les forêts protégées gérées localement par les villages et les communes (4,7 millions d'hectares)¹⁰.

Par ailleurs, l'accès à un cadre de vie sain demeure globalement une préoccupation pour les hommes et les femmes. Ainsi, en 2022, le taux d'accès national à l'assainissement des eaux usées et excréta ressort à 27,8%. Ce taux est de 21,9% en milieu rural et 40,8% en milieu urbain. Seulement 24,49% des communes urbaines disposent d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides dont les quantités collectées atteignent 465 000 tonnes en moyenne par an. Par ailleurs, l'insuffisance du nombre de latrines familiales, communautaires et institutionnelles en milieu rural et en milieu urbain et le nombre très limité de stations de traitement des boues de vidanges impactent négativement sur la proportion de la population satisfaite de la qualité du cadre de vie qui n'était que de 12,7% en 2020 dans les trois plus grandes villes du Burkina Faso¹¹.

IV. Lien entre les actions du programme 088, le PA-SD, la PS-EEA, le PNIASP et la PS-ASP

Le SP/CNDD est le responsable du Programme Budgétaire 088 « Gouvernance environnementale et développement durable ». Les actions planifiées dans la stratégie du programme contribuent à la mise en œuvre du Plan d'actions de stabilisation et de développement (PA-SD), de la politique sectorielle « Environnement, eau et assainissement » (PS-EEA), de la Politique sectorielle « Production Agrosylvopastorale (PS-ASP) » et du Plan national des investissements agro-sylvo-pastoral (PNIASP). Le tableau 1 en fait les liens.

¹⁰ Note sectorielle sur les forêts du Burkina Faso, (Octobre 2022)

¹¹ Rapport d'enquête DGEES/MEEVCC, 2020

Tableau 1 : liens entre la stratégie du programme 088, le PA-SD, la PS--EEA, la PS-ASP et le PNIASP

PA-SD	PS-EEA	PNIASP	Stratégie du programme	PS-ASP
<p>Pilier 3 : « Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance ».</p> <p>OS 4.5 : « Inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions des gaz à effet de serre ».</p>	<p>Actions P3-A14 : Amélioration des prévisions météorologiques et climatiques et P3-A15 : Renforcement de la gouvernance environnementale et du développement durable du PASD-EEA</p>	<p>Axe 3 : Gestion durable des ressources naturelles ;</p> <p>OS 3.1 : Améliorer durablement la gestion des terres, des ressources forestières, fauniques et des espaces pastoraux</p>	<p>OG : améliorer la gouvernance environnementale et le développement durable au Burkina Faso ;</p> <p>Axe 1 : Intégration des thématiques environnementales et de développement durable dans les référentiels nationaux et locaux de développement.</p> <p>Axe 2 : Croissance des financements verts</p>	<p>Reforme stratégique : accréditer des entités nationales auprès des fonds climats ; et</p> <p>Investissement structurant : renforcer les capacités opérationnelles de l'observatoire National pour le Développement Durable (ONDD)</p>

V. Performances du programme 088

V.1. Objectifs et indicateurs du programme 088

L'objectif stratégique visé par le programme est mesuré par un indicateur d'impact. Quant aux six (06) objectifs opérationnels, ils sont mesurés par dix (10) indicateurs d'effets (tableau 2).

Tableau 2 : objectifs et indicateurs du programme

Libellés	Indicateurs
Indicateur d'impact	
Objectif stratégique : Améliorer la gouvernance environnementale et le développement durable au Burkina Faso	Proportion des recommandations de la CONADD mises en œuvre
Indicateurs d'effets	
Objectif Opérationnel 1 : Renforcer le cadre législatif	Nombre d'outils spécifiques élaborés pour la mise en œuvre des AME

Libellés	Indicateurs
et règlementaire en matière de développement durable	
Objectif Opérationnel 2 : Appuyer les acteurs pour la prise en compte des thématiques Environnement et Développement Durable	Proportion de plans communaux de développement intégrant les thématiques Environnement développement durable changement climatique Nombre annuel d'acteurs accompagnés par le SP/CNDD par type
Objectif Opérationnel 3 : Mobiliser les financements en faveur de l'Environnement et Développement Durable	Montant annuel des financements acquis sur des ressources liées à des AME Nombre annuel de documents de projets finalisés
Objectif Opérationnel 4 : Diffuser l'information en matière d'Environnement et Développement Durable	Nombre de rapports et notes d'analyse/bilan/capitalisation diffusés Proportion des indicateurs de l'ONEDD mis à jour à la périodicité attendue
Objectif Opérationnel 5 : Accroître les ressources pour les cadres de concertation	Budget total mobilisé par le SP/CNDD pour le renforcement des Cadres de Concertation
Objectif Opérationnel 6 : Accroître les capacités méthodologiques des cadres de concertation	Taux moyen de tenue des réunions des cadres de concertation

V.2. Performance globale du programme 088

Sur la période 2018 au 30 juin 2024, la performance du programme est satisfaisante. En effet, elle est passée de 85,71% en 2018 à 82,75% en 2023. Au premier semestre de l'année 2024, cette performance s'élève à 72,01%.

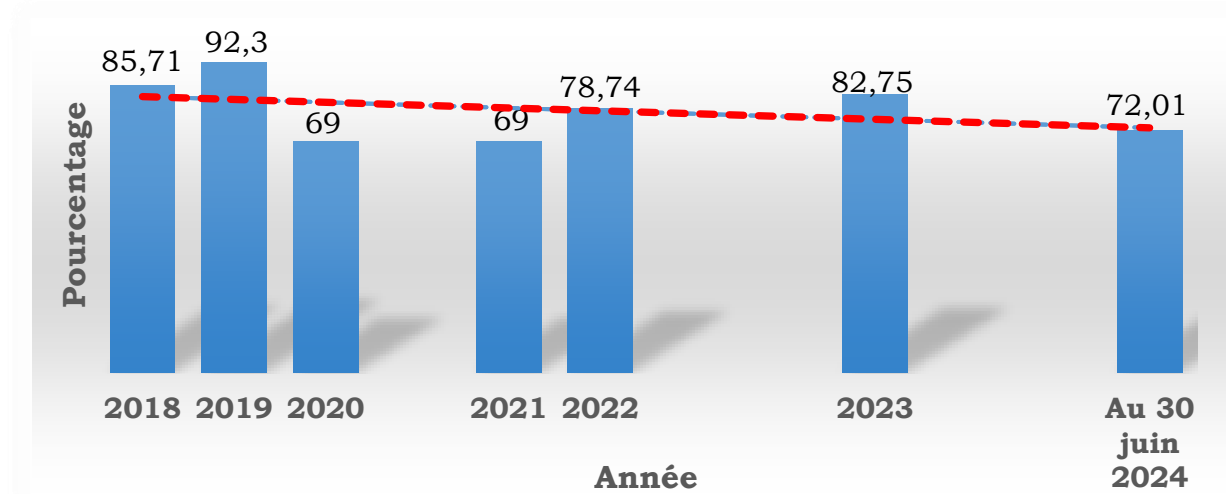


Figure 1 : performance globale du programme 088 de 2018 au 30 juin 2024

V.3. Situation des indicateurs du programme 088

Sur les dix (10) indicateurs analysés, la moyenne de l'indicateur d'impact s'élève à 31,37%. Il est de plus de 100% au 30 juin 2024. Quant aux indicateurs d'effets, au 30 juin 2024, l'indicateur :

- nombre d'outils spécifiques élaborés pour la mise en œuvre des AME et « Nombre annuel d'acteurs accompagnés par le SP/CNDD par type » a atteint des taux de 100% ;
- proportion de plans communaux de développement intégrant les thématiques Environnement développement durable changement climatique, Proportion des indicateurs de l'ONEDD mis à jour à la périodicité attendue et celui taux moyen de tenue des réunions des cadres de concertation ont atteint des taux supérieurs à 80% ;
- nombre de rapports et notes d'analyse/bilan/capitalisation diffusés a réalisé un taux faible de 20%.
- montant annuel des financements acquis sur des ressources liées aux AME et celui budget total mobilisé par le SP/CNDD pour le renforcement des Cadres de concertation n'ont pas été renseignés au 30 juin 2024.

La contreperformance de l'indicateur en lien avec les rapports et notes diffusées et la non disponibilité des données en lien avec le montant acquis auprès des AME et les cadres de concertation s'expliquent par le fait que certaines activités ont été programmées pour le deuxième semestre de l'année 2024.

Tableau 3 : situation des indicateurs du programme 088

Indicateurs	Unité de mesure de l'indicateur	Référence (2018)	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2018-2023	Cibles 2024	Au 30 juin 2024	Taux au 30 juin 2024
Impact											
1. Proportion des recommandations de la CONADD mises en œuvre	Pourcentage	84,38	15	15	15	55,92	55,92	31,37	40,5	55,92	>100
Effets											
2. Nombre d'outils spécifiques élaborés pour la mise en œuvre des AME	Nombre	5	2	6	5	6	3	4,40	4	5	>100
3. Proportion de plans communaux de développement intégrant les thématiques Environnement développement durable changement climatique	Pourcentage	ND	17	38	38	41,38	43,08	35,49	52	44,5	85,58
4. Nombre annuel d'acteurs accompagnés par le SP/CNDD par type	Nombre	ND	26	567	567	240	426	365,20	500	320	64
5. Montant annuel des financements acquis sur des ressources liées à des AME	Milliards de FCFA	ND	10,96	10,25	10,96	ND	8,6	10,19	25	ND	ND
6. Nombre annuel de documents de projets finalisés	Nombre	ND	7	1	1	1	2	2,40	2	3	>100
7. Nombre de rapports et notes d'analyse/bilan/capitalisation diffusés	Nombre	ND	21	18	20	21	18	19,60	20	4	20
8. Proportion des indicateurs de l'ONEDD mis à jour à la périodicité attendue	Pourcentage	69	75	80	85	90	95	85	100	95	95
9. Budget total mobilisé par le SP/CNDD pour le renforcement des Cadres de Concertation	Milliers de FCFA	ND	20000	80000	40000	ND	ND	46 667	75000	ND	ND
10. Taux moyen de tenue des réunions des cadres de concertation	Pourcentage	ND	37,5	40	40	50	65	46,50	70	60	85,71

VI. Acquis majeurs du SP/CNDD

VI.1. Acquis majeurs en matière de politique de développement durable

Le SP/CNDD a réalisé plusieurs activités entrant dans le cadre de la mise en œuvre effective du développement durable. En effet, il a développé des outils et renforcé les capacités des acteurs.

VI.1.1. Outils développés pour la mise en œuvre du Développement Durable.

Le SP/CNDD a développé plusieurs outils pour faciliter la mise en œuvre du développement durable dont les principaux sont :

- **le guide pour la budgétisation sensible à l'environnement et aux changements climatiques.** Ce guide, élaboré en 2023, est un outil d'orientation des décideurs et des acteurs pour faciliter la prise en compte de l'environnement et les changements climatiques dans les budgétisations nationales ;
- **le guide d'intégration de l'environnement, du développement durable et de la durabilité dans les plans régionaux de développement (PRD) et les plans communaux de développement (PCD).** C'est dans la dynamique de l'internalisation du concept de développement durable que le SP/CNDD a élaboré en 2019 ce guide. Il vise à mettre à la disposition des acteurs du développement une démarche claire et simplifiée d'intégration des thématiques environnementales. Des sessions de diffusion ont été tenues auprès des acteurs dans les régions des Hauts-Bassins, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, du Centre-Nord, du Centre-Est, du Sud-Ouest, de l'Est, du Plateau-Central et du Nord afin de favoriser son appropriation. La planche photographique 1 illustre les sessions de diffusions du guide.



Planche photographique 1 : diffusion du guide d'intégration de l'environnement, du développement durable et de la durabilité dans les PRD et les PCD dans les régions

➤ **le plan de formation triennal 2019-2021 sur les thématiques environnement, développement durable et durabilité**

Pour faciliter l'appropriation du guide en vue de l'intégration effective des thématiques environnementales émergentes dans les documents de planification locale, il était opportun de renforcer les capacités des acteurs à cet effet. Ce qui a conduit à l'élaboration de ce plan de formation au profit des acteurs des collectivités territoriales.

- **les modules de formations.** Ces modules ont été élaborés sur la base des besoins en renforcement des capacités sur les thématiques environnementales, développement durable et durabilité identifiées dans le plan de formation triennal 2019-2021. Ces modules viennent compléter le dispositif pédagogique de renforcement des capacités des acteurs en vue de l'effectivité de la prise en compte du développement durable dans les planifications locales. Les modules développés pour faciliter la prise en compte des thématiques dans les PRD et les PCD sont i) l'intégration et la budgétisation de la durabilité ; ii) l'intégration de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) ; iii) l'intégration de la diversité biologique ; iv) l'intégration des changements climatiques ; v) l'intégration des évaluations environnementales ; vi) l'intégration de la gestion durable des zones humides et vii) la prise en compte de la Réduction des émissions dues à la dégradation et à la déforestation (REDD+).

➤ **Rapports sur la Gouvernance Environnementale et du Développement Durable**

Le SP/CNDD élabore depuis 2016 des rapports sur la Gouvernance Environnementale et du Développement Durable (GEDD) chaque deux (02) ans. Les deux derniers ont été élaborés en 2022 et en 2024. Ces rapports ont pour objectif de faire l'état des lieux de la gouvernance environnementale et du développement durable au Burkina Faso. Outre, les progrès réalisés par le pays en matière de gouvernance environnementale et du développement durable, ces rapports ont pour objectifs de i) clarifier les notions et concepts de gouvernance environnementale et de développement durable ; ii) décrire le cadre global de la gouvernance environnementale et du développement durable au Burkina Faso ; iii) identifier les enjeux, défis et perspectives auxquels le Burkina Faso est confronté en matière de développement durable et iv) formuler des recommandations pour une mise en œuvre réussie du développement durable. La planche photographique 2 montre des ateliers d'élaboration et de diffusion des rapports sur la GEDD.



Planche photographique 2 : ateliers d'élaboration et de diffusion du rapport sur la GEDD

➤ **Rapports Nationaux sur l'état du Développement Durable au Burkina Faso**

Les rapports nationaux sur l'état du développement durable (RNDD) font partie des documents statutaires des sessions de la CONADD. Ainsi, le Burkina Faso a élaboré en 2012 son premier RNDD sur la période de 1992 à 2012 en prélude de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012. Le second rapport qui sera présenté à la sixième session de la CONADD a été élaboré en 2023.

➤ **Rapport sur la mise en œuvre des objectifs du développement durable en lien avec l'environnement et le climat**

Elaboré en 2024, le rapport de mise en œuvre des Objectifs du développement durable (ODD) vise à faire le bilan de la mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat et met en exergue les acquis et les insuffisances. Aussi, il formule des recommandations pour une meilleure mise en œuvre des ODD en lien avec l'environnement et le climat au Burkina Faso.

VI.1.2. Renforcement des capacités des acteurs

Le SP/CNDD a réalisé des sessions de renforcement de capacités des acteurs pour favoriser l'appropriation des concepts et des outils de développement durable. Ce sont :

- **la formation des producteurs-utilisateurs des données sur la statistique et la comptabilité environnementale.** Cette session a permis d'outiller les acteurs sur l'auto-évaluation des statistiques de l'environnement des Nations Unies (ESSAT), sur la comptabilité économique et environnementale intégrée, sur le système de comptabilité économique et environnementale de l'ONU - Cadre central (SEEA-CF), sur les concepts, définitions et méthodes clés liées à l'établissement des comptes des flux physiques SCEE-FC et les comptes actifs SCEE-FC pour les ressources naturelles ;
- **la formation des acteurs sur l'utilisation de l'outil d'analyse et d'intégration des problématiques environnementales dans les politiques publiques GADD-F.** Ces sessions de formation avaient pour objectif d'outiller les acteurs afin qu'ils disposent d'une expertise pour accompagner l'élaboration des documents de planification intégrant effectivement l'environnement, le développement durable et la durabilité dans les planifications nationales et locales. A l'issus des sessions, les participants se sont familiarisés à l'utilisation de la Grille d'Analyse du Développement Durable de la Francophonie (GADD-F) ;
- **la formation sur l'intégration de la dimension changement climatique dans les programmes, stratégies, plans et projets.** L'objectif de cette session était de renforcer les capacités des acteurs de planification du développement sur la prise en compte des changements climatiques dans les documents de planification en vue de contribuer à la réalisation des

engagements de l'accord de Paris et de répondre aux exigences du cadre de transparence. Au terme de cette formation, les participants ont été outillés sur les liens entre changements climatiques et développement. En outre, ils ont été outillés sur la démarche d'intégration des changements climatiques dans les programmes, stratégies, plans et projets de développement, l'utilisation de la Trousse à Outils de Planification et de Suivi Evaluation des Capacités d'Adaptation aux Changements Climatiques (TOPSECAC) dans les plans locaux de développement (PLD) dans les programmes et projets de développement ;

- **la formation sur la budgétisation sensible à l'environnement et aux changements climatiques.** Ces ateliers de formations ont concerné sept départements ministériels. Ils avaient pour objectif global de diffuser le guide pour la budgétisation sensible à l'environnement et aux changements climatiques auprès des acteurs de la chaîne de budgétisation. A termes, ces ateliers ont permis à 143 acteurs de se familiarisés avec les concepts d'environnement et de changements climatiques et de renforcer leurs capacités sur la budgétisation sensible à l'environnement et aux changements climatiques ;
- **la formation, la sensibilisation et l'information** de 4571 acteurs sur les thématiques environnement et développement durable dans le cadre de la mise en œuvre du projet AGREF. La planche photographique 3 illustre les sessions de renforcement des capacités.



Planche photographique 3 : quelques images des sessions de renforcement des capacités

VI.2. En matière d'observation de l'environnement et du développement durable

Les principales actions menées en matière d'observation de l'environnement et du développement durable sont relatives au renforcement des capacités des acteurs, à la collecte des données, au traitement et à la mise à jour des indicateurs de l'observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONADD). Concernant le renforcement des capacités, plus de 200 acteurs ont été formés sur des thématiques en lien avec les statistiques de l'environnement, la télédétection, les systèmes d'information géographiques, la science et l'économie des changements climatiques, la conception et la gestion des bases des données Postgres/Postgis et ACCESS et sur les évaluations des gaz à effet de serre. Par ailleurs, les membres du réseau du Programme national de gestion intégrée du milieu (PNGIM) ont été formés pour le suivi de la campagne et des ressources naturelles avec les produits MESA eStation et SPIRITS. En termes d'appui aux projets et programmes, le SP/CNDD a mené des activités d'évaluation du bilan carbone des projets comme NEER-TAMBA, PAPFA et PAPFA-4R à l'aide du logiciel EXACT. L'objectif de ce bilan carbone était de permettre à chaque projet d'identifier des investissements intelligents vis-à-vis du climat tout en maintenant des résultats socio-économiques élevés. Par ailleurs, avec l'appui de GGGI et de CBIT, le SP/CNDD a mis en place la plateforme MRV et formé les animateurs et rédacteurs de site web. Les figures 2 et 3 présentent respectivement le logiciel EXACT et des cartes thématiques produites. Quant à la planche photographique 4, elle présente les sessions de formation et le lancement de la plateforme MRV.

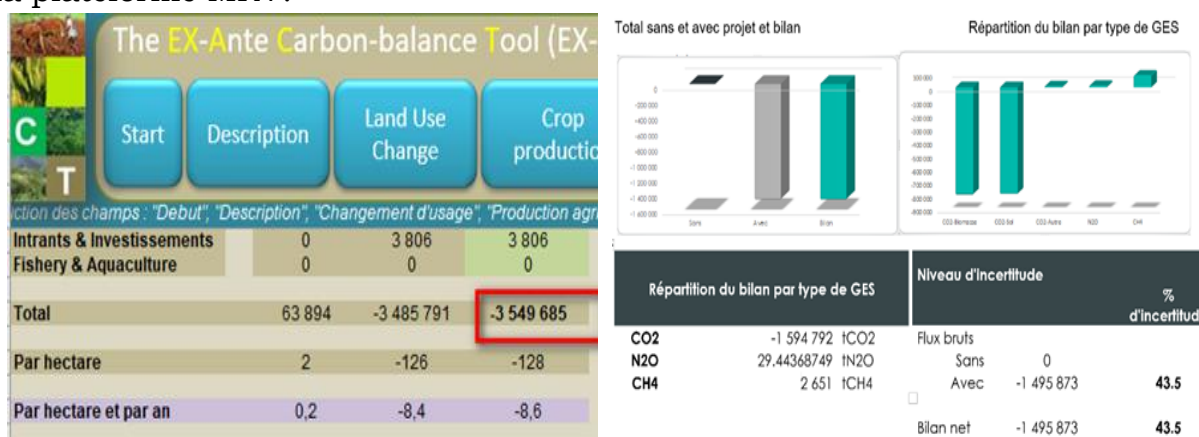


Figure 2 : bilan carbone avec le Logiciel EXACT

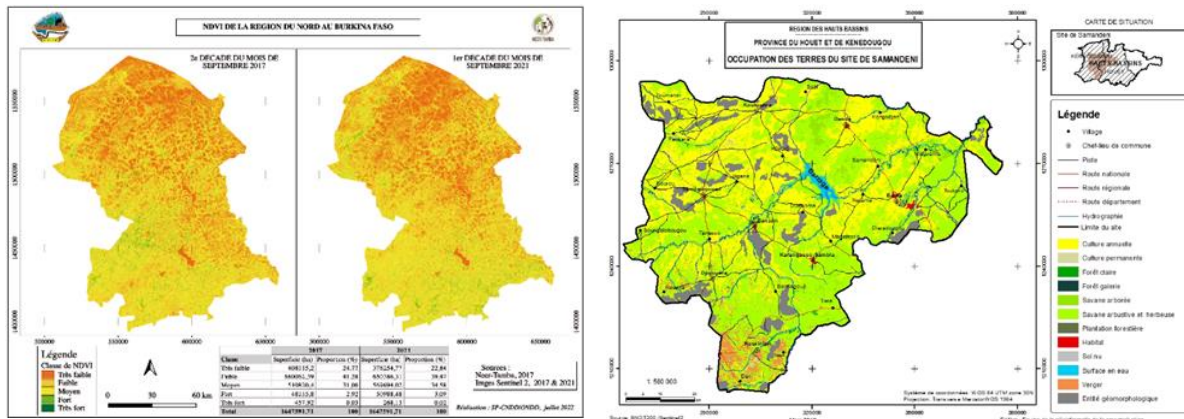


Figure 3 : cartes thématiques



Planche photographique 4 : sessions de formation et lancement de la plateforme MRV

VI.3. En matière de lutte contre les changements climatiques et de lutte contre la désertification et la sécheresse

Cette section regroupe les actions entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC) et de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification et la sécheresse dans les pays gravement touchés en particulier d’Afrique (CNULCD).

VI.3.1. Brève présentation de la CCNUCC et de la CNULCD

La CCNUCC a été signée en 1992 et ratifiée par le Burkina Faso en 1994. Elle a pour objectif de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l’atmosphère à un niveau qui empêche « toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Deux (02) accords complémentaires ont également été signés pour renforcer sa mise en œuvre à savoir le protocole de Kyoto et l’Accord de Paris. Le respect de la Convention engage le Burkina Faso à présenter des Communications Nationales chaque deux (02) ans, à élaborer et mettre à jour périodiquement une Contribution déterminée nationale (CDN) et à définir un cadre de transparence climatique (MRV). L’encre institutionnel de la CCNUCC est le ministère en charge de l’Environnement à travers le SP/CNDD).

Quant à la CNULCD, elle a été adoptée le 17 juin 1994 à Paris et ratifiée par le Burkina Faso le 26 janvier 1996 par décret 95-569/PRES/PM/MAET/MEE/MAEA du 29 décembre 1995. Elle est entrée en vigueur le 26/12/1996 et a pour objectif de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

VI.3.2. Acquis majeurs dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC et de la CNULCD

Les acquis majeurs ont porté essentiellement sur :

- **le respect des engagements internationaux.** Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, le Burkina Faso a soumis sa CDN révisée en 2021 à la suite de l'évaluation de celle de 2015-2020. Pour accompagner sa mise en œuvre, un plan de partenariat et un Plan d'investissement ont été élaborés. En outre, le Burkina Faso a soumis sa Troisième communication nationale (TCN) sur les changements climatiques en novembre 2021 et son premier rapport biennal actualisé (BUR1 en Anglais) en octobre 2022. Ces rapports nationaux tiennent compte de l'inventaire des émissions et des réductions de gaz à effet de serre (GES), les mesures prises pour mettre en œuvre la convention et toute information qui aide à remplir les obligations du pays au titre de ladite convention. Aussi, le pays a fait l'état de mise en œuvre de son Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) sur la période 2015- 2020 et s'est projeté pour les prochaines années en élaborant le PNA (2024-2028). Par ailleurs, en réponse à ses engagements vis-à-vis de l'Accord de Paris, le Burkina Faso a élaboré en 2022 sa stratégie bas carbone dénommée « Vision 2050 de développement à faible émission de carbone et résilient au climat du Burkina Faso » et sa stratégie en matière de sécurité climatique.

Toujours dans la dynamique du respect de ses engagements vis-à-vis de la CCNUCC, le Burkina Faso a entamé l'élaboration de la Quatrième communication nationale couplé du rapport biennal sur la transparence (BTR1/QCN).

- **le renforcement de la gouvernance des changements climatiques.** Afin de renforcer la gouvernance des changement climatiques, le gouvernement a mis en place un cadre permanent pour le suivi des actions climatiques et un cadre permanent de concertation sur les changements climatiques. Cela a été formalisé par deux décrets. Il s'agit de :
 - le décret N° 2024-0305/PRES-TRANS/PM/MEEA/MEFP/MARAH/MDICAPME /MEMC/ MTMUSR portant mise en place du système national de Mesurage, Rapportage et

Vérification pour la transparence climatique (MRV/BF) dont l'objectif est de renforcer le cadre national de transparence climatique à travers un dispositif efficace et fonctionnel de suivi, de collecte et de capitalisation des données permettant de rendre compte des efforts du Burkina Faso en matière de changements climatiques ;

- le décret N° 2024-0340/PRES-TRANS/MEEA/MEFP/MARAH portant création attributions, organisation, composition et fonctionnement du Comité National sur les Changements Climatiques (CNACC). L'objectif global de ce décret est de renforcer le cadre institutionnel de la mise en œuvre de la CCNUCC et ses instruments juridiques additionnels. Le CNACC est un cadre de concertation, de facilitation et de réflexion sur des questions d'intérêt national liées aux changements climatiques. La première session ordinaire du CNACC a été tenue les 02 et 03 octobre 2024 à Ouagadougou ;
- l'arrêté n°2022-011/MEEA/CAB portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Cadre de Concertation Unique des Conventions en matière d'environnement (CCUC). Adopté le 02 décembre 2022, le CCUC a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre harmoniser et efficiente des conventions internationales en matière d'environnement au Burkina Faso. A ce jour trois (03) sessions du CCUC ont été tenues ;
- **le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP).** C'est un mécanisme de financement de projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre institué dans le cadre du Protocole de Kyoto selon le principe de la compensation carbone. Dans le cadre de la mise en œuvre du MDP, des projets comme le Projet de centrale photovoltaïque Zina Solar, le projet solaire photovoltaïque hors réseau à la mine d'or IAMGOLD Essakane SA, le programme National Biodigesteur, le projet Foyers Améliorés au Burkina Faso (FA-BF), le projet Foyers améliorés Dolo au Burkina Faso de la SNV, le programme "Promoting efficient Stove Dissemination and Use in West Africa", le projet de centrale solaire photovoltaïque 17 MWc au Burkina Faso et le programme "Intensifier la production d'énergie solaire photovoltaïque » ont vu le jour.
- **l'initiative pour une adaptation et une résilience à long terme des pays les moins avancés (LIFE-AR) au Burkina Faso.** Le Burkina Faso a adhéré à l'initiative LIFE-AR en 2019. Elle envisage un monde où tous les pays les moins avancés (PMA) mettent en place des modes de développement résilients au changement climatique d'ici à 2030 et des émissions nettes nulles d'ici à 2050, afin de garantir la prospérité de nos sociétés et de nos écosystèmes. A ce jour, un million de livre sterling (soit environ 700 millions de FCFA) a été mobilisé pour le financement des actions concrètes dans 15 villages pilotes des communes de Yako, de Toussiana, de Didyr et de Boussouma ;

- **le renforcement des capacités des acteurs sur la transparence climatique.** Le SP/CNDD a formé les acteurs nationaux sur les changements climatiques, le cadre de transparence climatiques et le MRV. En collaboration avec des partenaires tels que l'ONG Enabel, GGGI et le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG), les capacités de mille quarante-cinq (1 045) acteurs dont trois cent vingt-neuf (329) femmes (31,48%) ont été renforcées. En outre, les membres du gouvernement et l'assemblée législative de transition ont été sensibilisés sur le MRV et la transparence climatique en 2023 ;
- **le genre et les changements climatiques.** Le Burkina Faso a conduit des actions majeures en lien avec le genre et changement climatique. Il s'agit entre autres de : i) l'élaboration et la validation du plan d'actions genre et climat ; ii) l'élaboration d'un guide d'orientation de la prise en compte du genre dans la transparence climatique ; iii) l'élaboration de plan d'actions genre et climat dans les secteurs prioritaires de la CDN ; iv) l'intégration et la prise en compte du genre et climat dans la CDN ; v) la prise en compte du genre dans le plan d'investissement et de partenariat de la CDN et vi) la représentation du genre aux rencontres nationales et internationales ;
- **la restauration des terres dégradées au Burkina Faso.** Le Burkina Faso a défini les cibles nationales en matière de dégradation des Terres dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de définition des cibles nationales sur la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (PDC-NDT). Par la suite, des cibles régionales ont été définies et des cibles communales sont en cours de définition. Aussi, le SP/CNDD a élaboré et mis en œuvre le Plan National de Gestion Intégrée de la Sécheresse (PNGIS), le module d'exploitation durable des PFNL et le manuel de suivi évaluation de la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT). La planche photographique 5 montre des actions de récupération des terres.





Planche photographique 5 : quelques images illustratives des actions de restauration des terres

- **le renforcement des capacités en matière de restauration des terres.** Des sessions de sensibilisation, information, formation et éducation sur la gestion durable des terres et des paysages ont été réalisées à l'endroit des acteurs gouvernementaux, des scientifiques, des décideurs politiques, des étudiants, du secteur privé et des communautés locales. La planche photographique 6 montre des actions de renforcement de capacités et d'expositions de PFNL.

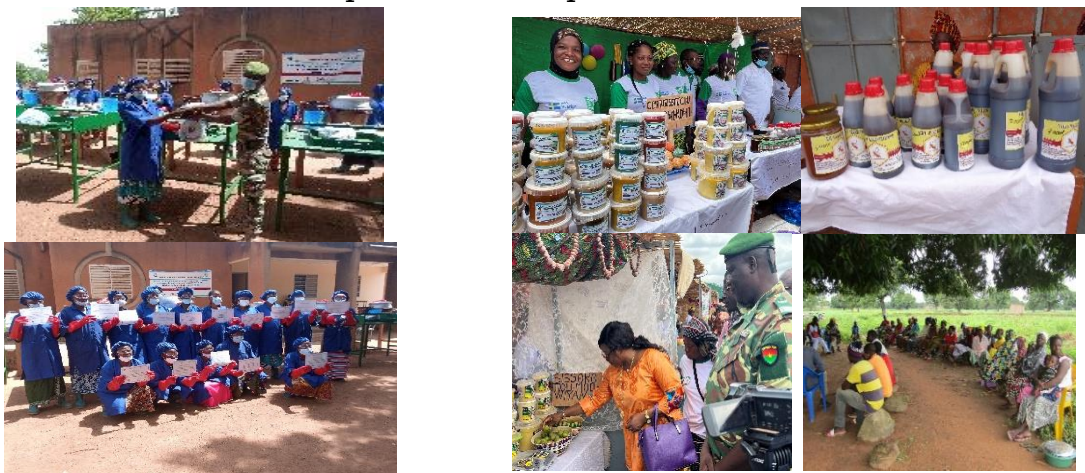


Planche photographique 6 : renforcement de capacités et expositions de PFNL

- **la participation aux COP et aux rencontres multilatérales sur la lutte contre la désertification et la sécheresse.** Lors des COP de ces dernières années, les grandes thématiques ont porté entre autres sur i) le lien entre la terre et les autres questions cruciales du développement durable ; ii) la résilience à la sécheresse, la restauration des terres ; iii) les aspects relatifs aux droits fonciers, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des jeunes et iv) l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, etc. La planche photographique 7 montre la participation du Burkina Faso aux COP sur la CNULCD.



Planche photographique 7 : panel sur les défis de l'agroécologie au Burkina Faso à la COP15 CNULCD à Abidjan

- **la commémoration des Journées Mondiales de Lutte Contre la Désertification (JM-MLCD).** Le SP/CNDD avec ses partenaires ont organisé des activités d'animations d'émissions radios, de diffusion sur des chaînes télévisées et de radios, des reportages sur les acquis du Burkina Faso en matière de gestion durable des terres et de promotion d'actions concrètes en faveur de l'environnement. Les thèmes centraux de ces journées sont consignés dans le tableau 4.

Tableau 4 : thèmes des journées mondiales de 2019 à 2024

Année	Thèmes
2019	Terre des femmes, droits des femmes
2020	Alimentation, aliments, fibres, consommation et production durables.
2021	Restauration, terres, reprise.
2022	Se relever ensemble de la sécheresse.
2023	Femme, sa terre, ses droits.
2024	Unis pour les terres : notre patrimoine, notre avenir.

VI.4. En matière de conservation de la diversité biologique et des zones humides

VI.4.1. Brève présentation de la convention sur la diversité biologique et de la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) est un accord multilatéral en matière d'environnement adopté dans le but de préserver les ressources biologiques soumises à une perte sans précédent dans l'histoire de l'humanité. La CDB, ratifié par le Burkina Faso le 02 septembre 1993, poursuit trois (03) principaux objectifs. Il s'agit de (1) la conservation de la diversité biologique, (2) l'utilisation durable de ses éléments et (3) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Elle est composée de trois (03) protocoles à savoir le protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologique, le protocole additionnel de Nagoya Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de

Cartagena et le protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA).

Quant à la Convention de Ramsar sur les zones humides, elle est reconnue sur le plan internationale pour son importance dans la préservation et la conservation des habitats des oiseaux d'eau. Le Burkina Faso l'a ratifié le 27 octobre 1990. L'objectif de cette Convention est d'enrayer la tendance à la disparition des zones humides, de favoriser leur conservation, ainsi que celle de leur flore et de leur faune et de promouvoir et favoriser leur utilisation rationnelle. En ratifiant la convention de Ramsar, le Burkina Faso s'engage à : (i) inscrire des zones humides sur la liste des sites d'importance internationale et promouvoir leur conservation et le cas échéant, leur utilisation rationnelle ; (ii) promouvoir la coopération internationale pour la mise en œuvre de la convention ; (iii) fournir des rapports triennaux sur la mise en œuvre de la convention ; (iv) participer aux sessions de la Conférence des Parties contractantes (COP) et (v) s'acquitter de ses contributions annuelles.

VI.4.2. Acquis majeurs dans le cadre de la conservation de la diversité biologique et des zones humides

Les acquis majeurs engrangés par le SP/CNDD dans le cadre de la mise en œuvre de ces conventions ont concerné :

- **l'élaboration de la deuxième monographie nationale sur la diversité biologique** en 2020. Elle a permis d'actualiser les données de la première monographie de 1999. Cette monographie fait l'état actuel des connaissances en matière de diversité biologique et décrit les facteurs essentiels qui influencent plus ou moins son évolution ainsi que les efforts entrepris par les acteurs pour sa conservation et son utilisation durable ;
- **la révision de la Stratégie nationale et des plans d'actions nationaux en matière de diversité biologique (2024-2029) alignés au Cadre Mondial de Kunming-Montréal.** Le Burkina Faso connaît une dégradation continue de la biodiversité avec des conséquences néfastes et directes sur les fonctionnalités des écosystèmes et les conditions de vie des populations. Afin d'adresser des solutions plus efficaces et durables à ce phénomène et de prendre en compte les orientations du nouveau Cadre mondial pour la conservation de la diversité biologique post 2020, le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) a révisé sa première stratégie et plan d'actions nationaux sur la diversité biologique. L'objectif global de cette nouvelle stratégie est **d'assurer la conservation, la restauration et l'exploitation durable de la diversité biologique pour l'amélioration des conditions socio-économiques des populations** à l'horizon 2029. La planche photographique 8 montre les sessions de révision de la stratégie sur la CDB.



Planche photographique 8 : sessions de révision de la stratégie sur la CDB

- **la commémoration des journées mondiales de la diversité biologique (2022 - 2024).** Chaque année, cette journée est commémorée en vue de faire connaître l'importance de préserver et de conserver la diversité biologique dont l'humanité dépend. En 2022, la journée a été placée sous le thème « **Construire un avenir partagé pour toute la vie** ». En 2024, elle a été célébrée par une visite d'un site modèle de conservation de diversité biologique (Ferme de Wedbila située à Koubri, Burkina Faso) au profit des scolaires et d'une déclaration de Monsieur le MEEA sous le thème « **Faites partie du plan** ». La planche photographique 9 montre des images de la visite de la ferme Wedbila à Koubri.



Planche photographique 9 : images de la visite de la ferme Wedbila à Koubri

- **l'inscription de zones humides comme site Ramsar.** De 2019 à 2020, les actions du SP/CNDD ont permis d'inscrire quatre (04) zones humides comme site Ramsar. Il s'agit du complexe parc urbain Bangr-

weogo et du lac des trois (3) barrages, de la Mare de Darkoye, de la Mare de Yomboli et du Barrage de Samandéni ;

- **les participations aux sessions de la conférence des parties contractantes à la convention de Ramsar.** Elles ont permis d'adopter la résolution XIII.11 sur les missions consultatives de Ramsar et celle XIII.15 portant sur les valeurs culturelles et pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, et leur contribution à l'atténuation des changements climatiques pour le compte du Burkina Faso. Par ailleurs, les participations aux COP ont favorisé l'inscription du complexe d'W-Arly-Pendjari comme site Ramsar transfrontalier avec le Benin et Niger, l'établissement d'un partenariat avec Wetlands International pour la mobilisation de financements et l'élection du Burkina Faso au Comité Permanent de la convention. La planche photographique 10 illustre les actions mises en œuvre lors des journées commémoratives et la participation aux COP.



Planche photographique 50 : journées commémoratives sur les zones humides

VI.5. Appui aux collectivités territoriales

Des communes ont bénéficié d'un appui-accompagnement pour l'intégration des changements climatiques dans les plans locaux de développement. Ce sont :

- ✚ la formation de 518 acteurs des communes de Koundoungou, Samogoyiri, Samoroguan, Sapouy et Léo, Namounou, Thion, Piela, Bama, Banzon, Toussiana, Bingo, Dalo et Boura et Yamba pour la prise en compte des changements climatiques, de la biodiversité, de la NDT, etc. dans les plans locaux de développement ;

- ✚ la sensibilisation de 713 personnes dont 81 femmes dans les régions du Centre, de l'Est et des Hauts Bassins pour la prise en compte des changements climatiques, de la biodiversité, de la NDT, etc. dans les plans locaux de développement ;
- ✚ la révision des PCD des communes de Bama, Banzon, Toussiana, Houndé, Orodara, Toussiana, Koundoungou, Samogoyiri, Samoroguan dans les Hauts Bassins, Sapouy, Bingo, Dalo, Boura et Léo dans le Centre Ouest, Namounou, Thion, Yamba, Piela dans la région de l'Est pour l'intégration des thématiques environnementales et développement durable ;
- ✚ l'évaluation des PCD de Tenado, Dassa, Bingo et Dalo au Centre Ouest, Houndé, Toussiana, Peni et Orodara dans les Hauts Bassin, Piéla, Fada N'Gourma et Bilanga dans la région de l'Est à l'aide de l'outil d'évaluation de la francophonie (GADD-F) ;
- ✚ la formation de 105 membres des commissions ad'hoc des communes de Kando, Absouya, Meguet, Salogo et Ziga sur la prise en compte des changements climatiques (CC) et la neutralité en matière de dégradation des terres (NTD) dans les PCD. La planche photographique 11 témoigne des sessions de renforcement des capacités.



Planche photographique 11 : sessions de renforcement des capacités pour la prise des thématiques environnementales et développement durable dans les PCD.

VII. Contribution des actions du SP/CNDD au développement durable du Burkina Faso

Les actions mises en œuvre par le SP/CNDD ont contribué au développement durable du Burkina Faso au plan environnemental et au plan socioéconomique à travers la mobilisation de financements pour la mise en œuvre de projets et programmes.

VII.1. Contribution au plan environnemental et socioéconomique

Sur le plan environnemental, les actions du SP/CNDD ont contribué entre autres à :

- réduire les Gaz à effet de serre (GES) de 46 399,57 Gg (eq CO₂) en 2020 ;

- aménager et gérer durablement 9564 ha d'espaces de conservation dans 10 communes, 100 000 ha de forêts dans les régions du Centre-Nord et du Centre-Ouest et 270 000 ha de forêt protégées pour la production de bois énergie ;
- aménager 26 aires fauniques dans 8 régions, 13,3 millions d'ha dont 6,8 millions de forêts, 8 970 000 ha de parcs agroforestiers, de jachères et plantations et 26 zones pastorales fonctionnelles (763 000 ha) et l'identification de 161 zones et aires de pâture potentielles (1 200 000 ha environ) ;
- mettre en place des sites de production de plants (y compris les plantes médicinales), de bosquets/parcs agroforestiers multifonctionnels et de jardins botaniques d'éducation environnementale ;

Sur le plan socioéconomique, les actions ont contribué notamment à :

- la réalisation de 02 barrages, 5240 forages ;
- l'acquisition et l'installation de 1 500 000 lampes à LED en remplacement des lampes à tube fluorescent au profit de 375 000 ménages ;
- la construction de 2 centrales solaires photovoltaïque à Zagtoui pour 33 MW crête et à Ziga de 1.1 Méga Watts crête ;
- le développement de l'écotourisme, de la pêche et de l'élevage à travers les sites Ramsar qui constituent une importante source d'emplois multiformes pour les communautés locales notamment ;
- l'amélioration des moyens de subsistances des communautés locales ;
- la mise en place de 10 plateformes agroécologiques ;
- l'appui de plus de 2500 producteurs agricoles à l'assurance climatique indiciaire ;
- la mise en place de sites apicoles et de kiosques de vente de miel, des sites de production de plantes médicinales, des sites de production de fourrages et des unités de transformation des produits forestiers non ligneux.

VII.2. Financements extérieurs mobilisés par le SP/CNDD

Au cours de la période 2018 à 2024, les actions du SP/CNDD a permis de mobiliser des financements à travers le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds d'adaptation aux changements climatiques et le Fonds Verts pour le Climat (FVC). Ces fonds sont des subventions qui ont été mobilisés à travers des projets et programmes formulés (figure 4).

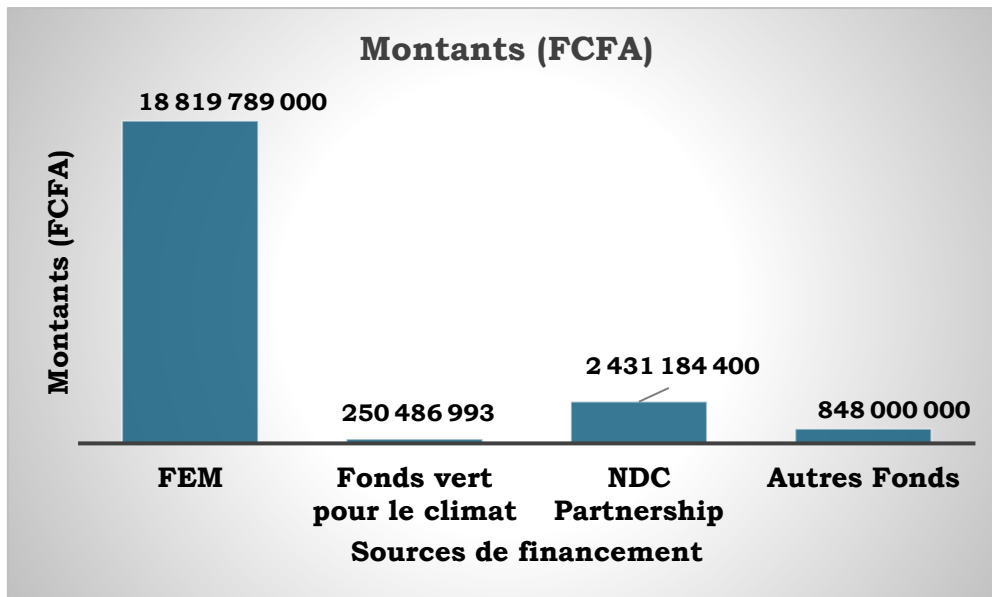


Figure 4 : montants extérieurs mobilisées

VII.3. Projets et programmes exécutés par le SP/CNDD depuis 2018 ainsi que les initiatives

Le tableau 6 résume les projets et programmes exécutés par de SP/CNDD

Tableau 5 : Projets et programmes exécutés par le SP/CNDD

N°	Intitulé du projet	Montant total	Objectif global	Période de mise en œuvre
Projets clôturés				
1	Réduction de la vulnérabilité des moyens d'existence dépendant des ressources naturelles dans deux paysages menacés par les effets des changements climatiques au Burkina Faso : le corridor forestier de la Boucle du Mouhoun (BdM) et des zones humides du bassin de la Mare d'Oursi ((MdO) » (EBA-FEM)	7 925 000 USD (soit 4 755 000 000 FCFA)	Réduire la vulnérabilité des communautés locales aux risques additionnels causés par les changements climatiques et renforcer leur résilience en mettant l'accent sur les secteurs de la gestion des ressources naturelles dans le corridor forestier de la Boucle du Mouhoun et des zones humides de bassin de la Mare d'Oursi.	2014-2020
2	Composante 2 du projet Gestion durable des ressources forestières (AGREF)	341 500 000 FCFA	Améliorer la gouvernance environnementale en vue d'un développement durable.	2018-2021
3	ENABEL	11 500 000 euros (soit 7 532 500 000 FCFA)	Améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles et restaurer de manière durable les écosystèmes naturels du sahel dans la lutte contre la désertification et les conséquences négatives des changements climatiques	2022-2026
4	Résilience climatique dans le bassin du Nakambé (RECLIM)	4 916 210 USD (soit 2 949 726 000 FCFA)	Accroître la résilience des communautés du bassin du Nakamé en protégeant les vies et les moyens de subsistance contre les sécheresses et les inondations	Mai 2023 à février 2028
5	Gestion durable des paysages des aires protégées du complexe Pô-Nazinon-Sissili (PONASI)	5 549 452 USD (soit 3 329 671 200 FCFA)	Sauvegarde de l'habitat essentiel de la faune, la biodiversité et les services écosystémiques dans le complexe de l'air protégée PONASI au Burkina Faso, par le biais de la gestion intégrée du paysage.	Aout 2023 à juin 2029

6	Gestion durable des paysages des zones arides du Burkina Faso (DRYLAND)	6 680 734 USD (soit 4 008 444 400 FCFA)	Contribuer à une restauration à grande échelle des paysages des zones arides et à des moyens de subsistance durables au Burkina Faso grâce à l'adoption de pratiques de gestion durable des terres par les communautés rurales	2024-2028
7	Projet de promotion d'une assurance climatique indiciaire au Burkina Faso (PPACI)	4 966 175 USD (soit 2 979 705 000 FCFA)	Renforcer la résilience des petits agriculteurs, y compris les plus vulnérables comme les femmes et les jeunes aux effets néfastes du changement climatique en leur donnant accès à une assurance climatique indiciaire (IBWI) pour leurs cultures, ainsi qu'à des mesures complémentaires qui renforceront leur résilience.	Octobre 2020 à sept 2025
8	Programme « Amélioration des moyens d'existence durables en milieu rural » dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre Ouest, au Burkina Faso (PAMED)	11 566 946 USD (soit 6 940 167 600 FCFA)	Contribuer à améliorer les moyens d'existence durables des ménages agro-sylvo-pastoraux dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Ouest	Jan 2020 à Déc 2024

NB : 1 dollar USD = 600 FCFA et 1 euro = 655 FCFA.

Tableau 6 : initiatives mises en œuvre par le SP/CNDD

N° d'ordre	Intitulé de l'initiative	Objectifs	Coût total	Date d'adhésion
1	Initiative de renforcement des capacités pour la transparence (Capacity Building Initiative for Transparency, CBIT en anglais)	Développer les capacités institutionnelles et humaines du Burkina Faso pour répondre aux exigences en matière des rapports du cadre de transparence renforcée de l'Accord de Paris, en particulier pour les secteurs prioritaires de l'AFAT et des déchets	1 180 000 dollars (soit 708 000 000 FCFA)	2018
2	Initiative pour l'adaptation efficace et la résilience à long terme (LIFE-AR)	Développer des interventions d'adaptation climatique à long terme et des investissements atteignant le niveau local, renforçant les institutions nationales, les capacités et les systèmes domestiques	1 million de livre sterling (soit environ 700 000 000 FCFA)	2019
3	BTR1/Quatrième Communication Nationale		1 200 000\$USD (soit 720 000 000 FCFA)	2023-2027
4	Elaboration et diffusion de la Vision 2050		920 000 000 FCFA	2022-2050
5	Stratégie nationale de diversité biologique et son plan d'actions (SPANB)		(400 000 USD) 240 000 000 FCFA	2024-2028
6	Stratégie nationale en matière de sécurité climatique et son plan d'actions		100 000 000 FCFA	2024-2028

VIII. Documents spécifiques et textes juridiques élaborés par le SP/CNDD

Ce sont des documents d'orientations stratégiques et des textes juridiques que le SP/CNDD a élaboré non seulement pour respecter les engagements du pays à l'international mais aussi pour faciliter leur mise en œuvre et de manière efficace.

VIII.1. Documents spécifiques

Tableau 7 : Documents élaborés par le SP/CNDD

N° d'ordre	Intitulé du document	Visions et/objectifs	Période de mise en œuvre/Date d'élaborée
Documents validés			
1	Contribution déterminée au niveau nationale (CDN)	Objectif général : Réduire ses émissions de GES de 31682,3 Gg à l'horizon 2030 soit 29,42% par rapport au scénario BAU.	2021-2025
2	Plan national d'adaptation au changement climatique (PNA)	VISION : « Le Burkina Faso gère plus efficacement son développement économique et social grâce à la mise en œuvre de mécanismes de planification et de mesures prenant en compte la résilience et l'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2050 ». OBJECTIF GLOBAL : Contribuer à une croissance inclusive et durable au Burkina Faso à travers la réduction des vulnérabilités, le renforcement des capacités d'adaptation et l'accroissement de la résilience face aux changements climatiques.	2024-2028
3	Vision 2050 de développement à faible émission de carbone et résilient au climat (LT-LEDS)	VISION : « A l'horizon 2050, le Burkina Faso, une nation où le développement socioéconomique est inclusif, durable, sobre en carbone et résilient au climat, générant des emplois verts et de la richesse dans les domaines à fort impact environnemental ». PILIERs : <ul style="list-style-type: none"> • Pilier 1 : Transition énergétique • Pilier 2 : Restauration et protection des écosystèmes, des sols et des systèmes de production • Pilier 3 : Gestion et valorisation des déchets 	2022-2050

		<ul style="list-style-type: none"> • Pilier 4 : Croissance industrielle propre 	
4	Stratégie nationale de la diversité biologique (SPANB)	<p>Vision : D'ici à 2028, la diversité biologique est bien conservée restaurée et utilisée de manière à en préserver les biens et services écosystémiques au bénéfice des populations.</p> <p>Objectif Global : contribuer à garantir la pérennité des ressources biologiques pour l'équilibre de la Planète et pour le bien-être des humains de la génération actuelle et future</p>	2024-2028
5	Troisième communication nationale sur les changements climatiques (TCN)	Objectif général : communiquer au Secrétariat de la CCNUCC une description générale des mesures qu'elles ont prises ou envisagent de prendre pour mettre en œuvre la Convention.	2022
6	Premier rapport biennal actualisé du Burkina Faso sous la convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (BUR1)	Objectif général : Analyser grâce au recalcul, les informations fournies dans la DCN.	Juillet 2021
7	Deuxième rapport biennal d'inventaire national des gaz à effet de serre	Objectif général : Informer sur une base régulière, la communauté internationale, sur l'évolution des émissions de GES au Burkina Faso.	2024
8	Stratégie nationale zones humides	<p>Vision : A l'horizon 2026, les zones humides et leur périphérie sont des espaces viables, rationnellement gérés et contribuant à la conservation de la diversité biologique mondiale, fournissant des biens et services écosystémiques nécessaires au développement inclusif, durable et au renforcement de la résilience des communautés ».</p> <p>Objectif Général : assurer la gestion durable des zones humides pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales.</p>	2022-2026

9	Rapports sur la Gouvernance de l'environnement et du développement durable (GEDD)	VISION : Le Burkina Faso inverse les tendances de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles et promeut leur contribution à l'économie nationale et au bien être socio-économique des populations » tout en prenant en compte le genre. Objectif Général : améliorer la gouvernance environnementale et le développement durable au Burkina Faso.	2022 et 2024
10	Rapport national sur l'état du développement durable (RNDD)	Objectif Général : Faire un bilan de la mise en œuvre du Développement Durable au Burkina Faso afin de tirer les leçons et de formuler des recommandations pour sa mise en œuvre réussie	2024
11	Stratégie en matière de sécurité climatique	Vision : A l'horizon 2028, la population du Burkina Faso renforce sa résilience au changement climatique et vit dans la paix et la sécurité en vue de soutenir sa croissance de manière équitable, inclusive et durable. Objectif global : Renforcer la résilience des populations aux aléas climatiques en vue de l'amélioration de la sécurité humaine au Burkina Faso.	2024-2028
En cours de validation			
12	Quatrième communication nationale sur les changements climatiques (QCN)	Objectif général : Rendre compte des efforts du Burkina Faso en matière d'adaptation, d'atténuation et de soutien reçu pour lutter contre les changements climatiques.	2024
13	Cinquième rapport sur l'état de l'environnement du Burkina Faso (REEB V)	Objectif général : Faire un état des lieux et le point sur les actions mises en œuvre en vue de la préservation de l'environnement	2024
14	Premier rapport biannuel sur la transparence climatique	Objectif général : Rendre compte de manière transparent de nos émissions, absorption et du soutien reçu dans la lutte contre les changements climatiques.	2024

VIII.2. Textes juridiques élaborés par le SP/CNDD

Les principaux textes juridiques élaborés par le SP/CNDD sont consignés dans le tableau 9 ci-dessous

Tableau 8 : textes juridiques élaborés

N° d'ordre	Référence	Objectifs	Date d'adoption
Textes adoptés			
1	Décret N° 2024-0305/PRES-TRANS/PM/MEEA/MEFP/MARAH/MDICAPME/MEMC/ MTMUSR portant mise en place du système national de Mesure, Rapportage et Vérification pour la transparence climatique (MRV/BF)	La coordination nationale est chargée de : i) planifier les activités ; ii) définir et suivre les indicateurs relatifs aux actions climatiques ; iii) orienter les Comités techniques sectoriels ; iv) fournir un appui-technique aux Comités techniques sectoriels ; v) formuler des recommandations aux Comités techniques sectoriels ; vi) organiser les sessions de validations des rapports des comités techniques sectoriels et des rapports nationaux à soumettre aux instances de la convention et vii) organiser le contrôle et l'assurance qualité des rapports.	2024
2	Arrêté n°2022-011/MEEA/CAB portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Cadre de Concertation Unique des Conventions en matière d'environnement (CCUC)	Contribuer à la mise en œuvre harmoniser et efficiente des conventions internationales en matière d'environnement au Burkina Faso	02 décembre 2022
3	Décret n°2024-0340/PRES-TRANS/PM/MEEA/MEFP/MARAH portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité National sur les Changements Climatiques (CNACC)	Contribuer à la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et ses instruments juridiques additionnels	29 mars 2024
4	Arrêté N°2024-/MEEA/CAB portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Plateforme nationale Science et Politique sur la	Assurer la prise en compte des résultats de la recherche dans le processus de prise de décision politique	2024

	Biodiversité et les services écosystémiques (PN-BSE).	pertinentes sur les questions de de la biodiversité et des services écosystémiques	
En cours d'adoption			
5	DECRET N°2024-/PRES-TRANS/PM/MEEA/MARAH/MESRI/MSHP/MATDS/MDICAPME/MCCAT/MEFP portant conditions et modalités d'accès aux ressources génétiques, aux connaissances traditionnelles associées et de partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA).	Fixer les conditions et les modalités d'accès aux ressources génétiques, aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et de partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation conformément aux dispositions de la Loi n°070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso	

IX. Dotations budgétaires du SP/CNDD

Au terme du financement intérieur, le budget du SP/CNDD a oscillé en dent de scie sur la période 2018-2023 (figure 5).

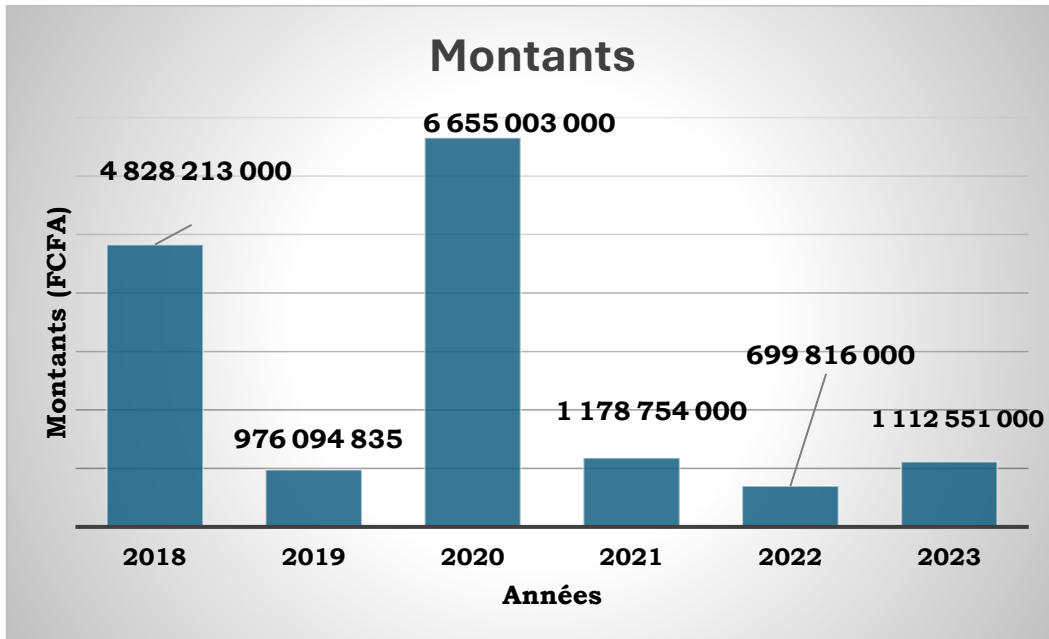


Figure 5 : dotations budgétaires du SP/CNDD
Source : à partir des données des RAP du MEEA

X. Evolution des effectifs du personnel du SP/CNDD

Le personnel du programme budgétaire a été de deux cent soixante-dix (270), cent soixante-quatorze (174) et cent quarante-six (146) personnes respectivement en 2018, 2020 et 2021. Quant à celui du SP/CNDD, il a été de 81 en 2019, 95 en 2022 et 92 en 2023.

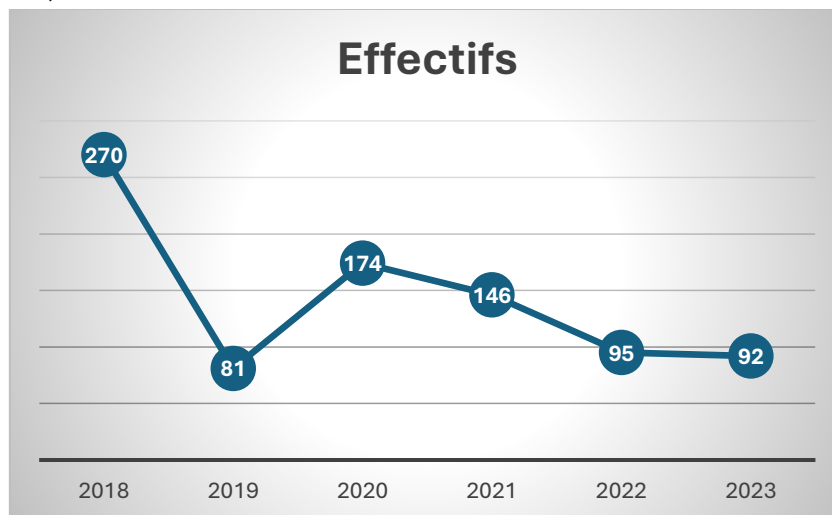


Figure 6 : évolution du personnel du SP/CNDD
Source : à partir des données des RAP du MEEA

XI. Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités

Les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités au cours de la période 2018 au 30 juin 2024 sont résumées dans le tableau ci-après.

Tableau 9 : difficultés majeures rencontrées et mesures correctives

Difficultés	Mesure corrective prise	Observation
Débloccage tardif du Budget de l'Etat	Chercher autre source de financement auprès des PTF	Retard dans la mise en œuvre des activités Non-atteinte de certaines cibles
Insuffisance des moyens matériels et financiers	Plaidoyer auprès des PTF Collaborer avec d'autres partenaires	Non-atteinte de certaines cibles
Contexte sécuritaire défavorable	Recadrage du programme d'activités	Retard dans la mise en œuvre des activités Non-atteinte de certaines cibles
L'instabilité institutionnelle	Recadrage du programme d'activités	Révision budgétaire entraînant la Suppression de certaines lignes budgétaires

XII. Perspectives pour les trois prochaines années

Pour la période 2025-2027, la mise en œuvre des activités du SPCNDD contribuera à l'atteinte des objectifs du nouveau programme budgétaire Gouvernance environnementale et changement climatique. L'objectif stratégique du programme est d'améliorer la gouvernance environnementale et le développement durable au Burkina Faso. Les activités sont programmées suivant les nouvelles actions identifiées dans le cadre du nouveau du programme. Ce sont :

En matière d'appui au financement des actions climatiques. Il s'agira de :

- élaborer et soumettre des notes conceptuelles aux différents fonds climat ;
- finaliser l'élaboration des projets dans le cadre du FEM-8 ;
- accompagner l'élaboration des notes conceptuelles et des documents de projet pour mobiliser les ressources du FEM-9 ;
- suivre la validation de deux notes conceptuelles pour la mobilisation des ressources au près du FVC ;
- finaliser et soumettre la note conceptuelle pour la mobilisation des ressources du Fonds d'adaptation ;
- fournir une assistance technique et des investissements aux agriculteurs pour promouvoir des chaînes de valeur durables dans le cadre du projet DRYLAND ;

- appuyer les sociétés coopératives à accéder aux institutions de microfinance dans le cadre du projet DRYLAND.

En matière de diffusion de l'information en matière d'Environnement et Développement Durable. Il s'agira de :

- appuyer la collecte et la mise à jour des indicateurs de l'ONEDD ;
- fournir des images satellitaires à 100 usagers ;
- rendre accessible à distance les informations environnementales de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (assurer le paiement de la liaison spécialisation) ;
- renforcer le dispositif de collecte mobile des données sur les interventions en matière de GDT ;
- réviser la contribution Déterminée au niveau National pour la période 2026-2030.

En matière de renforcement du cadre législatif et réglementaire en matière d'environnement, d'économie verte et changement climatique.

Il s'agira de :

- élaborer le 9^{ième} rapport de mise en œuvre de la CNULCD ;
- élaborer un plan de gestion des risques et catastrophe du site Ramsar « Complexe du Parc Urbain Bāngr – Weogo et du lac des trois barrages » ;
- élaborer le plan de gestion du site Ramsar « Barrage de Samendéni »
- participer aux COPs (CC, BD, LCD et Ramsar) ;
- inscrire la Forêt classée du Kou sur la liste des zones humides d'importance internationale ou site Ramsar ;
- élaborer le rapport sur Gouvernance Environnementale et du Développement Durable ;
- élaborer le rapport sur l'état du Développement Durable au Burkina Faso ;
- élaborer le rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la sixième session de la CONADD.

En matière d'intégration des thématiques Émergentes en matière d'environnement. Il s'agira de :

- appuyer la révision de 30 PLD pour prendre en compte les thématiques émergentes ;
- renforcer les capacités des acteurs pour la prise en compte du Développement Durable ;
- accompagner la révision des plans locaux de développement pour l'intégration des thématiques environnementales et de développement durable.

En matière de vulgarisation de technologies propres et sobres en carbone.

Il s'agira de :

- mettre en place un réseau de formatrices endogènes pour la vulgarisation des innovations résilientes aux changements climatiques et adaptées aux contextes des femmes ;

- former trente (30) communautés locales sur la gestion des ressources naturelles et la conservation des savoirs faire locaux ;
- former les acteurs des collectivités territoriales et services déconcentrés de l'Etat des 13 régions sur le lien entre le changement climatique et les questions de genre, la synergie des conventions de Rio, les lois et politiques relatives à l'action climatique ;
- former les femmes PDI sur la contribution à la résilience climatique par des actions d'adaptation et d'atténuation ;
- appuyer la réalisation 20 jardins nutritifs et la production hors sol dans les établissements scolaires et universitaires ;
- appuyer la réalisation 40 jardins nutritifs et parcs agroécologiques aux profits des organisations féminines ;
- soutenir la participation des petits exploitants locaux aux réunions des plateformes régionales/nationales et aux événements internationaux de marketing et de promotion agro-sylvo-pastoraux dans le cadre du projet DRYLAND.

En matière de Renforcement des capacités des cadres de concertation en matière d'environnement, d'économie verte et de changement climatique. Il s'agira de :

- organiser la 7^e CONADD ;
- tenir annuellement les CCUC et les CNACC ;
- tenir annuellement un cadre de concertation des acteurs de la GDT ;
- tenir annuellement une session de conception des produits de l'ONEDD (production de cartes, histogrammes et tableaux de bord) pour la mise à jour des indicateurs.

XIII. Coût de mise en œuvre du plan de travail triennal 2025-2027

Le tableau suivant donne le récapitulatif du coût du programme par action (en milliers F CFA).

Tableau 10 : récapitulatif du coût de mise en œuvre des actions

Actions du programme	2025	2026	2027	Total 2025-2027
Gouvernance Environnementale et Changement Climatique	520949	528944	220442	1270335
Action 088.01 : Valorisation des produits forestiers non ligneux.	101807	14807	5335	121949
Action 088.02 : Appui au financement des actions climatiques	15000	15000	15000	45000
Action 088.03 : Diffusion de l'information en matière d'Environnement et Développement Durable.	125 000,00	150 000	25 000	300000
Action 088.04 : Renforcement du cadre législatif et réglementaire en	31710	121710	21710	175130

matière d'environnement, d'économie verte et changement climatique				
Action 088.05 : Vulgarisation de technologies propres et sobres en carbone	8000			8000
Action 088.06 : Intégration des thématiques Émergentes en matière d'environnement	114692	112692	103692	331076
Action 088.07: Renforcement des capacités des cadres de concertation en matière d'environnement, d'économie verte et de changement climatique	124740	114735	49705	289180

Le coût total de mise en œuvre des activités se chiffre à **un milliard deux cent soixante-dix millions trois cent trente-cinq mille (1 270 335 000) francs CFA** sur la période 2025-2027 dont **cinq cent vingt millions neuf cent quarante-neuf mille (520 949 000) francs CFA en 2025**.

XIV. Risques et hypothèses

Outre les risques techniques et ponctuels qui pourraient affecter l'atteinte de certains résultats, les risques majeurs suivants ont été identifiés tant au plan national qu'international :

- au niveau international, le risque majeur est lié à l'instabilité de l'environnement économique caractérisé ces dernières années par des crises économique, humanitaire, financière et énergétique. Les crises socio politiques dans les pays de la sous-région sont susceptibles d'impacter la mise en œuvre des actions du programme ;
- au plan national, le déblocage tardif des ressources financières, la mise à la disposition tardive des ressources, l'instabilité institutionnelle, la mobilité des agents, la paix et la stabilité nationale, la faible collaboration des différents acteurs pourraient jouer sur le niveau de réalisation des activités.

XV. Dispositif de suivi évaluation du SP/CNDD

En référence à l'arrêté n°2023/MEEA/CAB portant attributions, organisation et fonctionnement du SP/CNDD, le SP/CNDD dispose d'un service de planification, suivi évaluation et capitalisation (SPSEC) au sein de la Coordination Technique. Ce service est chargé de la planification, du reporting et de la capitalisation des activités du SP/CNDD. Des points focaux de ce service ont été désignés dans les départements pour faciliter la collecte des données.

XV.1. Instruments de suivi évaluation et capitalisation

Les principaux instruments de planification, de suivi et de capitalisation des activités sont :

- le canevas de planification mensuelle des activités : ce canevas qui planifie les activités du mois suivant est renseigné par les départements et transmis au SPSEC au plus tard le dernier jeudi du mois en cours ;
- le canevas de bilan mensuel des activités : ce canevas qui rend compte des travaux réalisées dans le mois est également renseigné par les départements et transmis au SPSEC au plus tard le dernier jeudi du mois ;
- les canevas de rapportage et de planning trimestriels qui respectivement font les bilans et planifient les activités du SP/CNDD chaque trimestre ;
- le plan de travail et de budget annuel (PTBA) qui planifie les activités du SP/CNDD dans l'année ;
- les canevas de rapportage à mi-parcours et annuel qui rendent compte de la performance du SP/CNDD dans la mise en œuvre des activités au premier semestre et au 31 décembre de l'année.

Les programmations et les rapports bilans mensuels et trimestriels sont validés en conseil de direction élargi à cet effet. Quant au PTBA et au rapport annuel de performance, ces documents sont validés en assemblée générale.

Par ailleurs, le plan de communication (2022-2024) mise en œuvre par le service en charge de la communication permet d'améliorer la visibilité des actions du SP/CNDD et l'appropriation des enjeux de l'environnement et du développement durable par les différents acteurs. Aussi, la plateforme ONEDD sert également de communication sur les actions du SP/CNDD à l'échelle nationale et internationale.

XV.2. Acteurs de mise en œuvre et de collecte des données

Dans la mise en œuvre des activités, les départements du SP/CNDD collaborent avec les autres départements ministériels et leurs services déconcentrés, le Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE), le Secrétariat exécutif du Fonds Verts pour le Climat (SE/FVC) et des projets et programmes etc. Ils collaborent également avec des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et associations, le secteur privé et les Collectivités territoriales (CT). Tous ces acteurs participent à la collecte et à la transmission des données ainsi qu'à la mise en œuvre des activités du SP/CNDD.

XVI. Conclusion

Au cours de la période 2018 au 30 juin 2024, les actions mises en œuvre par le SP/CNDD sont satisfaisantes eu égard du contexte socio politique du pays et des difficultés rencontrées. L'exécution des activités en perspective pour la période 2025-2027 permettra de renforcer la durabilité environnementale et la promotion du développement durable à travers le renforcement des capacités des acteurs et actrices, la diffusion de l'information et outils, l'intégration des principes de développement durable dans les référentiels de planification, la mobilisation de financements innovants. Toutefois, le succès

de la mise en œuvre du programme nécessite la concertation, la synergie d'actions et des ressources humaines, matérielles et financières adéquates. De ce fait, des efforts importants doivent être consentis pour la mobilisation des ressources financières, la motivation du personnel pour l'atteinte des résultats du programme.